

FAIRE UNE DEMANDE D'ADHESION A LA CRESS CENTRE-VAL DE LOIRE

Pièces à fournir :

- Une copie de ce courrier, datée et signée,
- la fiche d'identité ci-jointe,
- Une copie certifiée conforme des statuts en vigueur et le récépissé de dépôt le cas échéant,
- Un extrait du registre du commerce et de sociétés, le cas échéant (extrait Kbis),
- Les derniers rapports d'activité, rapport financier (bilan et compte de résultat) et budget prévisionnel,
- Une copie de la déclaration en préfecture, le cas échéant,
- la liste des dirigeants,
- le PV de Conseil d'Administration ou de l'instance ayant décidé de la demande d'adhésion à la CRESS Centre-Val de Loire avec la motivation de la demande,
- le justificatif d'adhésion à une des structures de regroupement régional ou national, mentionné ci-dessous,
- une lettre mettant en avant vos motivations à adhérer à la CRESS Centre-Val de Loire

Certaines pièces sont demandées dans le cadre de la tenue de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire par la CRESS Centre-Val de Loire suite à la parution du décret n° 2015-1732 du 22 décembre 2015).

Les informations transmises n'ont pas vocation à être rendues publiques.

Dossier à envoyer à : **Caroline DUMAS, directrice**
CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
 6 ter rue Abbé Pasty - BP 41223
 45401 Fleury les Aubrais Cedex

- A quelle structure de regroupement adhérez-vous ?

Collège associatif	Collège coopératif	Collège mutuelles	Collège entreprises sociales	Collège syndicats employeurs de l'ESS
France Nature Environnement	URSCOP	Mutualité Française du Centre	Fédération des entreprises d'insertion	UDES
URIOPSS Centre				
URAF Centre	Autre :	Autre :	Autre :	Autre :
CROS Centre				
UNAT Centre				
CRAJEP Centre				
Ligue de l'Enseignement Centre				
Autre :				

Autre :

Si vous adhérez à une structure de regroupement reconnue aujourd'hui par la CRESS CVL, vous aurez deux voix à l'AG : une pour vous, une que vous pourrez remettre à la structure de regroupement à laquelle vous adhérez. Les structures de regroupement sont définies par collège au règlement intérieur. Votre adhésion (si vous n'êtes pas vous-même considéré comme une structure de regroupement) à une structure de regroupement vous permet de bénéficier de 25% de remise sur le montant de votre adhésion à la CRESS.

- En cochant la case, je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, et du barème des cotisations de la CRESS Centre-Val de Loire.

Fait à
 Le

Signature :

FICHE D'IDENTITE

Raison ou dénomination sociale :

- Association Coopérative (banque, SCOP, SCIC...)
 Fondation Mutuelle (de santé ou assurance)
 Syndicat employeur de l'ESS Autre (SA, SAS, etc.). Précisez :

Sigle le cas échéant :

Forme juridique :

Le numéro d'identité (SIREN et SIRET) :

Pour les associations : nombre d'ETP :

Code APE :

Numéro au répertoire national des associations le cas échéant :

Siège social des personnes morales de droit privé :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

